

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 14 avril 2025

Membres en exercice :	11	Date de la convocation: 01/04/2025
		<i>quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Joseph ARZALIER</i>
Présents :	10	Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX
Votants:	10	
Pour:	6	
Contre:	0	Représentés: Monsieur Bernard HILAIRE représenté par Monsieur Joseph ARZALIER
Refus de vote		
0		Excusés:
Abstentions:	4	Absents:
		Secrétaire de séance: Madame Solène MOUNIER

Objet: Délibération 3 en 1 du compte administratif - SERVICE EAU DE USCLADES ET RIEUTORD 2024 - DE_2025_011

Le conseil municipal, réuni et présidé par (1) de ARZALIER Joseph, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par le maire Sébastien BOURDELY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	1 492,74	0,00	0,00	31 784,08	1 492,74	31 784,08
Opérations exercice	10 985,97	15 503,19	9 771,84	10 730,86	20 757,81	26 234,05
TOTAUX	12 478,71	15 503,19	9 771,84	42 514,94	22 250,55	58 018,13
Résultat de clôture		3 024,48		32 743,10		35 767,58
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						35 767,58
Pour mémoire:						0,00

Virement à la section
d'investissement

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	3 024,48
Compte 001 (excédent d'investissement reporté)	32 743,10

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le 14/04/2025
L'adjoint au maire ARZALIER Joseph


Le secrétaire de séance : Solène MOUNIER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié